

Plan de Formation

Dernière mise à jour : Mars 2025

Objectifs du Bilan

Selon votre situation personnelle, un bilan peut revêtir différents objectifs : faire un état des lieux, reprendre confiance en soi, construire son projet, préparer le changement...

Tels que définis dans le code du travail, il s'agira plus globalement de pouvoir **analyser vos compétences** personnelles et professionnelles, vos **aptitudes** et vos **motivations**, afin de définir un **projet professionnel** et, le cas échéant, un projet de formation.

Prérequis

Aucun prérequis en termes de niveau de compétences ou d'ancienneté.

Publics visés

Tout public : salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, travailleur non salarié, agent public fonctionnaire ou contractuel,...

Modalités

Selon votre situation personnelle, nous définirons les moyens qui vous conviendront le mieux. Les rendez-vous peuvent avoir lieu en présentiel (13, rue Sellenick 67000 STRASBOURG) ou en distanciel (Google Meet). Un mix des deux est également possible.

Jours et horaires :

- Les lundis, mardis et jeudis entre 09h00 et 19h00 (présentiel ou distanciel)
- Les vendredis jusqu'à midi

Vous êtes en situation de handicap ? Si les modalités proposées précédemment ne vous conviennent pas, les rendez-vous peuvent être organisés au 30 rue de Lattre de Tassigny, 67300 Schiltigheim (accès 100% PMR).

A noter :

- Si vous souhaitez réaliser votre bilan **en dehors de votre temps de travail**, votre employeur n'a pas besoin d'être informé de votre démarche.
- Si vous souhaitez réaliser votre bilan **sur votre temps de travail**, il vous faudra informer votre employeur et obtenir son accord. Le travail réalisé dans le cadre du bilan reste dans tous les cas confidentiel. Seul votre accord peut permettre la transmission des résultats à l'entreprise.

Dates et durées

- Jusqu'à **20h** d'entretien maximum
- Séances réparties sur **4 à 6 mois** (selon disponibilités, fréquence et durée des séances)

Tarifs

- Formule 20h : **2200 € HT***
- Formule 14h : **1680 € HT***

**Organisme non assujetti à la TVA*

Financement

Si cette démarche relève de votre **initiative personnelle**, vous pouvez financer votre bilan via :

- **CPF** : Le bilan de compétences est finançable via votre CPF. Connectez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> pour connaître la somme actuelle dont vous disposez. Depuis le 02/05/2024, une participation forfaitaire de 102,23 € est obligatoire, sauf cas dérogatoires : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17364>



- **Autofinancement** : Si vous ne disposez pas de fonds suffisants pour financer tout ou partie du bilan de compétences, un règlement par vos moyens personnels est également possible. Un **devis sur-mesure** vous sera proposé lors du premier rendez-vous (paiement en plusieurs fois envisageable).
- **France Travail** : Vous êtes demandeur d'emploi ? Prenez contact avec votre conseiller pour bénéficier de l'**Aide Individuel à la Formation**

Si vous êtes **salarié dans le privé**, et que cette démarche est à l'**initiative de votre employeur**, votre bilan sera pris en charge par le **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise.

Si vous êtes **agent de la Fonction Publique**, d'Etat ou Territoriale : vous pouvez demander une prise en charge financière et un congé auprès de votre administration.

Si vous êtes agent de la Fonction Publique Hospitalière : vous devrez formuler votre demande auprès du Chef d'établissement, ou à l'ANFH, pour une prise en charge financière d'un bilan réalisé hors temps de travail.

Déroulement du bilan

Le bilan de compétences se déroule en **3 phases** :

Une **phase préliminaire** qui a pour objet :

- D'analyser votre demande et votre besoin ;
- De déterminer le format le plus adapté à votre situation et votre besoin ;
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

Une **phase d'investigation** permettant soit de construire un projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

- Identification des aspirations personnelles et professionnelles
 - o Analyse du parcours personnel et professionnel
 - o Exploration des envies, motivations, et valeurs personnelles
- Identification des compétences et des potentiels
 - o Identification des compétences opérationnelles et comportementales
 - > Mise en avant des acquis que vous souhaitez conserver dans vos prochains projets
 - > Mise en évidence des compétences transverses et transférables
 - o Passation et analyse des résultats des tests proposés
- Ouverture du champs des possibles
 - o Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
 - o Réflexion autour de la pertinence du ou des projets identifiés
 - > Cohérence avec les aspirations et compétences identifiées précédemment
 - > Confrontation au marché : réalisation d'enquêtes métier, prise d'information sur les débouchés, l'accessibilité des pistes identifiées (niveau, expériences, formation)
 - > Identification des organismes à mobiliser au besoin : organisme de formation, d'accompagnement à la création d'entreprise, ...

Une **phase de conclusions** qui permet :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- De valider un plan d'action, prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi dans les 6 mois qui suivent la fin de la prestation.

Méthodologie et Outils

1

- **14 heures d'entretiens individuels** personnalisés
- Des **exercices complémentaires** à réaliser en dehors des séances.

2

- **20 heures d'entretiens individuels** personnalisés
- Un **carnet d'exploration** personnel, pour amorcer à votre rythme, les réflexions qui vous permettront d'avancer, et favoriser l'introspection.



- Des **outils d'aide à la réflexion** : utilisation de **jeux de carte, paperboard**, prêt de **livres**, envoi d'épisodes de **podcast** et **vidéos** ciblés.
- Des **tests** proposés systématiquement (*) ou en fonction du besoin identifié (**):
 1. **RIASEC*** : test d'orientation professionnel basé les intérêts professionnels
 2. **MOTIVA*** : test psychologique qui mesure les intérêts professionnels, les leviers de motivation, la satisfaction motivationnelle, les champs de compétences et forces, les soft-skills, l'état d'épanouissement professionnel actuel, le mindset
 3. **360°**** : test d'évaluation des compétences comportementales soumis à des tiers (collègues, entourage), afin de bénéficier d'un regard extérieur sur vos aptitudes.
- Une **synthèse** reprenant l'ensemble du travail réalisé ainsi que le plan d'actions établi, vous sera remis lors de la dernière séance. Celle-ci est strictement personnelle et confidentielle. Aucune donnée ne peut d'ailleurs être conservée par le prestataire de bilan au-delà d'une durée de 12 mois suivant la fin de la prestation.

Modalités de suivi et d'évaluation

Un **questionnaire d'évaluation** vous sera soumis en fin de bilan, visant à mesurer votre satisfaction, concernant :

- La prestation et la qualité du travail proposé
- L'atteinte des objectifs et attentes exprimés en début de bilan
- Votre appréciation générale
- Votre retour d'expérience

L'impact du bilan sera quant à lui évalué à l'occasion du rendez-vous de suivi, programmé dans les 6 mois qui suivent la fin de la prestation.

Les actions décrites ci-dessus seront menées par :

Amandine Thouvenin - Consultante en Bilan de Compétences

N° de SIRET : 891 257 982 00035 - Code APE : 8559A - Déclaration d'activité : 44670663967

Organisme certifié QUALIOPi depuis le 02/03/2021



Le Bilan de compétences est réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur, telle que mentionnée dans l'article L6313-4 du code du travail, ainsi que dans le décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 - art.2, et dans le respect des engagements déontologiques propres à la profession : respect du consentement, confidentialité, neutralité.